Fiche mutation / Mouvement 2027

I

à renvoyer au syndicat FO dont vous dépendez cette année 2026-27 , accompagné de la copie de votre demande
+ pièces jointes remises à l'administration.

J'AI REGLÉ MA COTISATION SYNDICALE ☐ oui ☐ non

Contactez le syndicat avant de formuler vos voeux ▶
http://www.fo-snfolc.fr/contact-3/

département :		discipline :	
nom prénom :		corps :	
date de naissance :		grade :	
adresse :		échelon :	
téléphone (portable de préférence) :		courriel :	

☐	Titulaire	☐	ATP en 2026-2027
Etablissement d'exercice (et établissement de rattachement pour les TZR) :			
☐	Stagiaire, Lauréat de concours	Académie concours :	
☐	Bénéficiaire de la bonification spéciale		
Si non, utilisez-vous vos 10 points cette année ?	oui ☐	non ☐	
☐	Ex-titulaire de l'Education nationale		
☐	Ex-titulaire d'un autre corps de la Fonction publique		
☐	Réintégration (précisez votre situation)		
☐	Dossier "Handicap" déposé auprès du rectorat		
☐	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi		
☐	Demande dans un mouvement spécifique remplir la page IV	☐	MIdS / CpIF
☐	Demande d'un poste à profil national		

Cadre à remplir si vous demandez une bonification familiale (non valable pour le mouvement spécifique)

Profession et lieu de travail du conjoint :
préciser l'académie et le numéro de département

Date de début du contrat de travail :

☐	Marié(e) le :
☐	Pacsé(e) le :
☐	Concubin(e) avec enfant(s)
☐	Autorité parentale conjointe - Date de séparation :
Nombre d'enfants (- de 18 ans au 31/08/2027)	

En cas de demande de mutation simultanée avec un conjoint géré par la DGRH 2nd degré, précisez :

Le nom du conjoint :	
Sa discipline :	
Son corps :	
Son affectation en 2026-2027 :	
Etablissement :	
Académie :	
Département :	

Vérification des barèmes et des vœux

Vos 5 premiers vœux académiques

Vœux académiques	Votre total	Partie réservée au syndicat		
		Vérification du syndicat	Barème au premier affchage sur SIAM	Barème au deuxième affchage sur SIAM si contestation
1				
2				
3				
4				
5				

Si je ne suis pas satisfait de mon résultat de mutation, j'envisage de faire un recours avec l'aide du SNFOLC : ☐ oui ☐ non

Autorisation à signer afin de respecter les obligations fixées par la CNIL

Afin de permettre au SNFOLC de suivre mon dossier lors des commissions paritaires relatives aux mutations nationales, je l'autorise à faire figurer les renseignements ci-joints dans des fichiers informatisés, et ce dans les conditions fixées par la loi n° 78/7 du 6 janvier 1978, dont les articles 26 et 27 me donnent droit d'opposition, d'accès et de rectification aux informations nominatives me concernant.

date / signature

Echelon	
Par échelon acquis 31/08/2026 par promotion, et au 01/09/2026, par classement initial ou par reclassement (forfait de 14 points pour les 1er et 2ème échelons).	7 points
Bonification hors classe (certifiés, PEPS, CPE, PsyEN) + 7 points par échelon	56 points
Bonification hors classe agrégés (NB : 4ème échelon agrégé : moins de 2 ans : 98 points, 2 ans et plus : 105 points) + 7 points par échelon	63 points
Bonification classe exceptionnelle dans la limite de 105 points + 7 points par échelon	77 points
Ancienneté dans le poste au 31/08/2027	
Par année	20 points
Bonification forfaitaire par tranche de 4 ans	50 points
Bonifications éducation prioritaire / Vous êtes affecté(e) en collège de l'éducation prioritaire (REP, REP+ et/ou politique de la ville ou en lycée "politique de la ville"	
REP+ et politique de la ville, REP+ , Politique de la ville, Politique de la ville et REP — Ancienneté poste 5 ans et +	400 points
REP — Ancienneté poste 5 ans et +	200 points
Vœu préférentiel	
Vous renouvelez le premier vœu 2 ans de suite : dès la 2ème année, par année consécutive (attention : plafonnement à 100 points)	20 points
Bonifications liées à la situation familiale ou civile tous les vœux ne sont pas bonifiés, voir pages 6 et 7	
Rapprochement de conjoints	150,2 points
Bonification par enfant de moins de 18 ans au 31/08/2027 ou à naître (certificat de grossesse établi avant le 31/12/2026)	100 points
Années de séparation	
+ agent en activité : 6 mois de séparation suffisent pour comptabiliser un an (emploi ou promesse d'embauche avant le 1er mars 2027)	
+ agent en congé parental ou en disponibilité pour suivre son conjoint : la séparation doit être effective toute l'année et est comptabilisée pour une demi-année	

Durée effective	Agent en activité	Agent en dispo ou congé parental
1 an	190 points	95 points
2 ans	325 points	190 points
3 ans	475 points	285 points
4 ans et plus	600 points	325 points

Rapprochement de conjoints dans une académie non limitrophe (dès lors que les conjoints sont considérés "séparés")	100 points
Rapprochement de conjoints dans un département non-limitrophe d'une académie limitrophe (dès lors que les conjoints sont considérés "séparés")	50 points
Mutation simultanée de 2 conjoints titulaires ou 2 conjoints stagiaires	80 points
Autorité parentale conjointe (si enfant(s) à charge de moins de 18 ans au 31/08/2027) - Sous certaines conditions, 100 points par enfant à partir du 2e enfant, et années de séparation	250,2 points
Affectation en établissement CLA ou sur un poste à profil POP Ancienneté poste 3 ans et +	120 points
Stagiaire, première affectation	
Stagiaire 2026-2027 formulant le vœu correspondant à son académie et/ou académie du concours : pour ces vœux (y compris pour les stagiaires en renouvellement)	0,1 point
Stagiaire titularisé à effet rétroactif en cours d'année 2026-2027 (points pour l'acienneté 2026-27)	20 points
Stagiaire précédemment titulaire d'un corps autre que ceux des personnels enseignants, d'éducation et psychologues : pour l'académie d'origine	1000 points
Stagiaire 2026-2027 remplissant les conditions permettant l'attribution de la bonification spéciale (voir page 11) : sur tous les vœux (y compris pour les stagiaires en renouvellement) jusqu'au 3e échelon : 150 points 4e échelon : 165 points 5e échelon et plus : 180 points	
Stagiaire 2026-2027 ne remplissant pas les conditions d'attribution de la bonification spéciale : pour le premier vœu : (y compris pour les stagiaires en renouvellement)	10 points
Ancien stagiaire 2024-2025 ou 2025-2026 n'ayant pas utilisé la bonification spéciale « premier vœu » ou stagiaire en prolongation : pour le premier vœu	10 points
Réintégration à titres divers emploi fonctionnel / école européenne / Saint-Pierre-et-Miquelon / ex-PE détachés et intégrés dans le corps des certifiés à Mayotte qui demandent leur ancienne académie	1000 points
Dossier "Handicap"	1000 points
Bénéficiaire de l'obligation d'emploi non cumulable avec les 1000 points "Handicap"	100 points
CIMM : DOM, y compris Mayotte	1000 points
Mayotte : agent affecté depuis 5 ans ou plus à Mayotte pour toutes les académies	1000 points
Guyane : agent affecté depuis 5 ans ou plus en Guyane pour toutes les académies	100 points
Guyane : agent affecté 5 ans ou plus dont deux années de services effectifs et conitnus sur un poste dit isolé pour toutes les académies	200 points
Corse	
1ère demande - valable uniquement pour stagiaire de Corse (Pour ceux bénéficiant de la bonification spéciale (voir page 12) : 1 400 pts)	600 points
2ème demande consécutive - valable pour les titulaires	800 points
3ème demande consécutive - valable pour les titulaires	1000 points

Remplissez toutes les rubriques vous concernant pour que nous puissions faire la vérification de votre barème.

		N° du vœu bonifié	votre situation	Nombre de points
Votre échelon au 31/08/26 par promotion ou au 01/09/26 en cas de reclassement :		Tous		
Votre ancienneté dans le poste au 31/08/27 :		Tous		
Date d'affectation :				
Education prioritaire				
Date de votre affectation dans l'établissement :		Tous		
Classement de l'établissement (REP ; REP+ ou Politique de la ville) :				
Vœu préférentiel				
Date de la 1ère demande :		Vœu 1 correspondant à l'académie demandée plusieurs fois consécutives		
Nombre de demandes en comptant ce mouvement 2027 :				
Bonifications liées à la situation civile ou familiale				
Vous êtes en rapprochement de conjoints		Vœu 1 et académie limitrophes		
Nombre d'enfants de moins de 18 ans au 31/08/2027 :				
Nombre d'années de séparation en position d'activité :				
En disponibilité pour suivre le conjoint ou en congé parental :				
Conjoint dont la résidence professionnelle est située dans une académie non-limitrophe Indiquer le numéro du département :		Vœu 1 et académie limitrophes		
Conjoint dont la résidence professionnelle est située dans un département non-limitrophe d'une académie limitrophe Indiquer le numéro du département :		Vœu 1 et académie limitrophes		
Mutation simultanée de 2 conjoints		Vœu 1 et académie limitrophes		
Autorité parentale conjointe - Indiquer le numéro du département :		Vœu 1 et académie limitrophes		
Stagiaire 2026-2027 formulant le vœu correspondant à son académie de stage et/ou à l'académie du concours		Ce(s) vœu(x)		
Stagiaire 2025-2026 titularisé à effet rétroactif en cours d'année		Tous		
Stagiaire précédemment titulaire d'un corps autre que ceux des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation		Académie d'origine		
Stagiaire 2026-2027 ne bénéficiant pas de la bonification spéciale, et n'utilisant pas la bonification de 10 point cette année				
Stagiaire 2026-2027 ne bénéficiant pas de la bonification spéciale et utilisant la bonification de 10 points sur le premier vœu		Vœu 1		
Ancien stagiaire 2024-2025 ou 2025-2026 n'ayant pas utilisé la bonification de 10 point « premier vœu » ou stagiaire en prolongation : pour le premier vœu		Vœu 1		
Réintégration à titres divers		Académie d'origine		
Dossier "Handicap"		Selon avis rendu par le médecin conseillé technique du rectorat		
Bénéficiaire de l'obligation d'emploi		Tous		
CIMM : DOM, y compris Mayotte		vœu 1 : le DOM		
Mayotte, Guyane : agent affecté depuis 5 ans ou plus à Mayotte ou Guyane		Tous		
Corse				
Stagiaire bénéficiant de la bonification spéciale		Le vœu		
1ère demande de stagiaire de Corse / 2ème demande consécutive / 3ème demande consécutive				
TOTAL				

Les demandes de postes spécifiques et à profil sont prioritaires sur le mouvement inter académique : si votre demande de poste spécifique est satisfaite, une participation éventuelle au mouvement inter académique est annulée automatiquement. Il n'y a pas de barème. L'avis de l'Inspection générale est prépondérant.

	Arts appliqués : BTS, CLMN, DMA, DSAA, DNMADe		Sections bi/internationales - Langue :
	CPGE ☐ Demande de première affectation ☐ mutation		☐ Enseignement en langue corse ☐ Enseignement en langue bretonne
	Dispositifs sportifs conventionnés		MLDS / CPIF
	Cinéma audiovisuel		DDF (ex-chef de travaux)
	Théâtre expression dramatique		Directeur de CIO / SAIO / (DR)ONISEP
	BTS / Diplôme :		Postes à profil

grade : échelon :

nom : prénom :

discipline : agrégation : ☐ interne ☐ externe rang : / année concours :

date de naissance : Code discipline :

adresse :

téléphone (portable de préférence) : Courriel :

Si vous occupez un poste spécifique préciser le nom de l'établissement :

et la spécificité :

Vœux formulés à compléter si nécessaire avec le type de classe, notamment en CPGE

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15

Pièces jointes au dossier

☐ CV ☐ Lettre de motivation ☐ Notice inspection /Compte-rendu ☐ PPPCR ☐ Certification ☐ Autre :

Observations

Signaler notamment si un contact direct avec le chef d'établissement d'accueil a été pris (indispensable en cas de vœux précis), si une entrevue a eu lieu, un échange téléphonique, vos impressions éventuelles…

Si je ne suis pas satisfait de mon résultat de mutation, j'envisage de faire un recours avec l'aide du SNFOLC : ☐ oui ☐ non